



Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Crédit d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs titulaires

N° 002.01.2026

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de janvier à 17 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 janvier 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE

Ghislaine DELPRAT, Catherine FÉVRIER, Marie ARGENCE, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

A la suite du résultat du dernier recensement de la population qui fait état du franchissement du seuil des 10 000 habitants pour la commune et conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer un poste titulaire sur le grade d'attaché hors classe à temps complet afin de pouvoir procéder à l'avancement de grade d'un agent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260119-002012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de monsieur laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser la création du poste précité,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 janvier 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260119-002012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation